

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 7 octobre 2020

Présents : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE- Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ – Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN

Procurations : Annabelle CUMENGES à Sandrine AUDIBERT – André TRIGANO à Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU à Françoise LAGREU

Absent excusé : Audrey ABADIE

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

MADAME AUDREY ABADIE ETAIT PRESENTE A PARTIR DU POINT N° 1-4

MADAME ANNABELLE CUMENGES ETAIT PRESENTE A PARTIR DU POINT N° 1-7

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 10 juillet, 15 juillet et 28 juillet 2020

I - AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES INTERNES

1-1. Commissions municipales n° 3 et 4 : modificatif entre deux membres

Le Conseil a approuvé les modifications de certains membres des commissions municipales n° 3 et 4 :

COMMISSION 3 : « REVITALISATION DU CENTRE VILLE, DES COMMERCES SEDENTAIRES ET NON SEDENTAIRES ».

1	Maryline DOUSSAT
2	Françoise PANCALDI
3	Xavier FAURE
4	Sandrine AUDIBERT
5	Annabelle CUMENGES
6	Patrice SANGARNE
7	Véronique PORTET
8	Françoise LAGREU CORBALAN
9	Jean GUICHOU
10	Xavier MALBREIL

COMMISSION 4 « RENOVATION URBAINE ET DE L'HABITAT ».

1	Maryline DOUSSAT
2	Françoise PANCALDI
3	Xavier FAURE
4	Carine MENDEZ
5	Jean-Christophe CID
6	Sandrine AUDIBERT
7	Martine GUILLAUME
8	André TRIGANO
9	Gérard LEGRAND
10	Michèle GOULIER

UNANIMITE

1-2. Délégations et représentations diverses : SCIC Ariège Plateforme (4^{ème} collège) (approvisionnement cantine) – Modificatif

Le Conseil a approuvé la modification des représentants du Conseil Municipal à la SCI Ariège Plateforme (4^{ème} collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Cécile POUCHELON	Françoise PANCALDI

UNANIMITE

1-3. Commission consultative des services publics locaux – Désignation des représentant des associations

Le Conseil a décidé de nommer les représentants des associations suivantes à la commission consultative des services publics locaux : UDAF de l'Ariège et UFC Que Choisir.

UNANIMITE

1-4. SPL ARAC Occitanie – Rapport des administrateurs 2019

Le Conseil a approuvé le rapport des administrateurs 2019 de la SPL ARAC OCCITANIE

3 ABSTENTIONS

1-5. SPL ARAC Occitanie – Compte rendu financier annuel au 31 décembre 2019

Le conseil a approuvé les bilans financiers présentés par la SPL ARAC OCCITANIE

3 ABSTENTIONS

1-6. Attribution définitive des subventions annuelles aux associations pour l'année 2020

Messieurs Eric PUJADE, Gilles BICHEYRE et Xavier MALBREIL, présidents ou membre du bureau d'associations ont quitté la salle.

Le Conseil a approuvé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020

Thématique	Attributions 2020
Sports	223 125 €
Total Arts & Culture	36 880 €
Total Social & Santé	50 961 €
Total Enfance & Jeunesse	138 986 €
Total Patriotique	4 950 €
Vie locale & Évènementielle	104 078 €
Total Développement Durable	11 800 €
Total Sécurité	1 525 €
Totaux	572 305 €
Total général	627 230 €

7 VOIX CONTRE

1-7. Conventions Pluriannuelles d'objectifs et avenants entre la ville et les associations

Messieurs Eric PUJADE et Gilles BICHEYRE, présidents ou membre du bureau d'associations ont quitté la salle.

Le Conseil a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture et les avenants aux conventions avec le Sporting Club Appaméen, le comité permanent des fêtes de Pamiers, le Football Club de Pamiers, l'association des commerçants de Pamiers, L'Union Olympique de Pamiers, le Handball de Pamiers, Pamiers Sport Musique et l'Association du Service Social des Employés Municipaux

6 ABSTENTIONS

1-8. Formation des élus

Le conseil a approuvé les orientations et les modalités de la formation des élus, ainsi que les crédits ouverts (10.000 € au titre de l'année 2020)

UNANIMITE

1-9. Maintien du régime indemnitaire pendant la période du covid-19

Le Conseil a approuvé le maintien du régime indemnitaire applicable à l'ensemble des personnels, quelle que soit la position administrative de l'agent à compter du 17 mars 2020 et durant toute la période du Covid-19 (jusqu'à la fin de l'état d'urgence).

UNANIMITE

1-10. Prime exceptionnelle attribuée aux personnels mobilisés durant la période du covid-19

Le Conseil a approuvé la création et l'attribution d'une prime exceptionnelle à destination des personnels mobilisés au quotidien pour faire face aux contraintes engendrées par la crise sanitaire durant la période de confinement allant du 18 mars au 10 mai 2020 inclus. Le montant de l'enveloppe globale a été évalué à 50.200 €.

UNANIMITE

1-11. Crédits affectés à la rémunération du collaborateur de cabinet

Le Conseil a approuvé l'inscription des crédits nécessaires au budget principal de la Ville pour l'engagement d'un collaborateur de cabinet à temps complet.

UNANIMITE

1-12. Décisions municipales

Le Conseil a pris acte de la décision municipale n° 20-031.

LE CONSEIL A PRIS ACTE

II COMMANDE PUBLIQUE

2-1. Location de matériels et engins de chantier 2020-2024

Le Conseil a approuvé la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la location de matériels et engins de chantier de 2020 à 2024 pour un montant annuel HT minimum et maximum par lot définis comme suit :

Lot 01 : Camion nacelle, camion benne

- Montant minimum annuel 0 euros H.T.
- Montant maximum annuel de 10 000 euros H.T.

Lot 02 : Balayeuse

- Montant minimum annuel 0 euros H.T.
- Montant maximum annuel 35 000 euros H.T.

Lot 03 : Matériel

- Montant minimum annuel 0 euros H.T.
- Montant maximum annuel de 10 000 euros H.T.

UNANIMITE

2-2. Fourniture et acheminement de gaz naturel 2021 à 2024

Le Conseil a approuvé le déroulement de la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel 2021 à 2024 pour un coût global du marché sur 3 ans de 720.000 € HT

UNANIMITE

III URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

3-1. Cession de deux terrains sis chemin du Jeu du Mail au profit de la société Aubert et Duval

Le Conseil a approuvé la cession de deux terrains nus sis chemin du Jeu du Mail, l'un cadastré section H numéros 641 et 2639 (en partie), d'une surface d'environ 3.900m², l'autre déclassé du domaine public par délibération du conseil municipal de Pamiers du 16 novembre 2018, d'une surface d'environ 438m², au profit de la société AUBERT et DUVAL, représentée par Monsieur Jérôme Fabre, au prix de 58.000,00 euros.

3 ABSTENTIONS

3-2. Plan local d'urbanisme intercommunal – Opposition

Le Conseil a décidé de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées.

3 VOIX CONTRE

IV TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

4-1. Fixation du prix énergie du Chandelet année de chauffe 2020-2021

Le Conseil a approuvé la tarification pour la saison de chauffe d'octobre 2020 à mi-mai 2021 du Chandelet : R1 : part proportionnelle : 39,94 € HT/MWh - R2 : part fixe : 32 € HT/KW

UNANIMITE

V CULTURE

5-1. Mesure compensatoire consécutive à la rupture de service du conservatoire durant la période de confinement

Le Conseil a approuvé la mesure compensatoire consécutive à la rupture de service du conservatoire durant la période du confinement pour les élèves n'ayant pu bénéficier d'une quelconque forme de téléenseignement à savoir qu'en cas de réinscription, l'élève pourrait bénéficier d'une exonération partielle appliquée aux droits d'inscriptions pour l'année 2020-2021, à hauteur de 30% du montant total, correspondant ainsi à la rupture de service intervenue sur le dernier trimestre 2019-2020

UNANIMITE

5-2. Convention Ville de Pamiers collectif « un peu de chahut »

Le Conseil a approuvé la convention pluriannuelle relative à l'intervention de la compagnie « Un peu de Chahut » dans le cadre de la création d'un département théâtre avec éveil et initiation au théâtre selon les conditions suivantes :

- 25 560 € pour l'année scolaire 2020/2021 (pour 426 heures d'enseignement)
- 35 640 € pour l'année scolaire 2021/2022 (soit 596 heures d'enseignement)
- 35 640 € pour l'année scolaire 2022/2023 (soit 594 heures d'enseignement).

UNANIMITE

5-3. Convention de partenariat entre la Ville de Pamiers et l'Office de Tourisme des Portes d'Ariège-Pyrénées pour la mise à disposition du Carmel

Le Conseil a approuvé la convention de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme des Portes d'Ariège-Pyrénées pour la mise à disposition du Carmel

UNANIMITE

VI RENOVATION URBAINE ET DE L'HABITAT

6-1 Approbation du Programme Technique Détaillé pour l'Opération de renouvellement urbain de l'îlot « l'île aux enfants » portant sur la construction d'une école maternelle et la création d'un jardin public et paysager

Le Conseil a approuvé le programme Détaillé pour l'Opération de renouvellement urbain de l'îlot « l'île aux enfants » portant sur la construction d'une école maternelle et la création d'un jardin public et paysager et a arrêté le montant de 19.000 € pour la prime versée au cabinet d'architecte autorisé à concourir

UNANIMITE

VII PREVENTION SECURITE PUBLIQUE

7-1 Convention de coordination Police Municipale / Police Nationale

Le Conseil a approuvé la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat pour une durée de 3 ans.

UNANIMITE

VIII REVITALISATION DU CENTRE VILLE, DES COMMERCES SEDENTAIRES ET NON SEDENTAIRES

8-1 Autorisation des ouvertures des commerces les dimanches de 2021

Le Conseil a autorisé l'ouverture des commerces les dimanches 10 janvier, 27 juin, 12 et 19 décembre 2021

3 ABSTENTIONS

IX POLITIQUE DE LA VILLE

9-1 Protocole d'engagements réciproques et renforcés dans le cadre du Contrat de Ville de Pamiers

Le Conseil a approuvé le document « Protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville de Pamiers 2015-2022 »

UNANIMITE

Les délibérations sont rendues publiques dès lors qu'elles sont exécutoires à savoir qu'elles ont été adressées au contrôle de légalité.